

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT 2019 :
CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA VILLE D'ANGOULEME**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Politique sportive
- FSSE
N° 2019-D-298
JBX / LRM

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement qui se déroulera les 7 et 8 septembre 2019, est approuvée la convention passée entre la ville d'Angoulême et GrandAngoulême.

Article 2 – La ville d'Angoulême s'engage dans le but de soutenir l'événement à apporter son aide par des prestations techniques (décoration florale, matériel technique et personnel), la mise à disposition de matériel et l'intervention d'éducateurs sportifs.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à offrir à la ville d'Angoulême des espaces publicitaires.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **11 juillet 2019**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11/07/2019**
Publié ou notifié,
Le **11/07/2019**